

SIVOM DU LOUHANNAIS**COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE du 3 juin 2010.**

L'an deux mille dix, et le trois du mois de juin à dix neuf heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais à Branges, sous la présidence de Mme Chantal Geoffroy.

Présents : Mmes BADAUT Annick, COULON Marie-Rose, ESTIGNARD Isabelle, FERRIER Solange, GAUTHIER Josiane, GEOFFRAY Chantal, GEOFFROY Annie, MARTIN Francine, PELLETIER Josette, PETIT Eléonore, RUNGE Christine, VAIRET Denise, VIEUX Andrée, VOISIN Anne Marie, MM ANGONIN Bernard, BESSARD Jean, BESSEYRE Sébastien, BEY Pascal, BLANC Eric, BLANCHARD Jacky, CABAUD Philippe, CHAINTRON Rémy, CHATOT Rémy, CORDIER Gérard, DEMONT François, EYRARD Gabriel, FAIVRE Patrick, FAUSSURIER Jean-Paul, FAVRE Michel, FERRIER Michel, GELOT Jacques, GOMEZ Hervé, GOURAUD Marcel, GUIBARD François, GUIGUE Michel, GUILLEMAUT François, LABOURIAUX Daniel, LEROY Didier, LONJARET Jean -François, MARQUIS Jean-Claude, MENAGER Alain, METHY Jean, MOINE Michel, MOIROD Bernard, NICOLAS Michel, PALOMARES Roger, PERNOT Philippe, PONCET Jean Claude, PRUDENT Gilbert, PUTIN Daniel, REGNAUX Noël, RIDET Christophe, SAUSSARD Guy, THIBERT Bruno, VADOT Anthony, WAREMBOURG André.

Excusés (représentés par): Mmes BRIZET Dominique (PERNOT Philippe), DUPUY Marie Pierre (PALOMARES Roger), GAUDILLAT Mireille (CORDIER Gérard), LACROIX MFOUARA Béatrice (GOMEZ Hervé), MM CLEARD Pierre (DEMONT François), DESBORDES Jean-Louis (MENAGER Alain), EDME Jean (GEOFFROY Annie), GAND Roger (GUIBARD François), MASSON Cédric (REGNAUX Noël), NEVORET Serge (MOIROD Bernard), RIDET Michel (LONJARET Jean -François), RODOT Jacky (GUIGUE Michel).

Excusés non représentés : Mme MULLER Marie-Françoise, MM BOUDIER Thierry, BUGUET Michel, DUPORT Michel, GUDEFIN Jean Guy, MAUBLANC Jean-Charles, PRUDENT Julien, VOISIN Cédric.

Absents : Mmes MOREIRA Anne, PERDRISSET Nicole, MM BERNARD Frédéric, BOUDIER Bernard, CHAILLET Alain, CHEVEAUX Gilles, COMBE Jean-Philippe, CRETIN Alain, CULAS Joël, DURAND Pascal, GOLION Gérard, GUILLET Daniel, LAMY AU ROUSSEAU Charles, MAZOYER Yannick, MOUREAU Jérôme, ROLLIN Daniel.

Présents : 56, excusés ayant donné pouvoir : 12, excusés : 8, absents : 16.

Assistaient à la réunion :

- M. Prin receveur du Trésor
- Mlle Guillemain, responsable communication, M. Bruno LA FAY, Responsable administratif du Syndicat.

Début de séance à 19 H 05

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 25 février 2010
- 2) Décisions prises par la Présidente
- 3) Décision modificative SPANC Investissement
- 4) Décision modificative SIVOM route des Touppes
- 5) Demande de subvention CG71 pour la prévention
- 6) Modification du tableau des effectifs
- 7) Rapport annuel d'activité 2009 du SIVOM
- 8) Rapport annuel d'activité 2009 du SMET Nord Est 71
- 9) Extension électrique Cuiseaux
- 10) Nouvelles conventions SPANC avec 4 communes
- 11) Admissions en non valeur
- 12) Questions diverses

Madame la Présidente propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Redevance due par les associations (point développé dans les documents de convocation)

Le comité accepte à l'unanimité

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 28 janvier 2010 :

Mme la Présidente donne connaissance du compte rendu de l'assemblée du 25 février 2010. Elle fait remarquer que le nombre de voix pour le vote du CA compte 1 de trop, en effet, la Présidente était absente lors du vote.

L'assemblée approuve ce compte rendu, après modification, à l'unanimité.

- 2) Décisions prises par la Présidente :

Mme la Présidente :

- A attribué les marchés pour la fourniture en carburant au SIVOM → accord cadre conclu avec La Mure Bianco et la SAS Charvet pour un montant prévisionnel d'environ 140 000 euros.
- A attribué le marché de numérisation du cadastre à la société Imagis Méditerranée - 8 bis rue Guzot - BP 71276 - 30 015 Nîmes Cedex 1 pour un montant de 27 835,36 €
- A lancé le marché pour l'étude de faisabilité d'une recyclerie avec le SIRTOM de Chagny et le SICED Bresse Nord
- A signé un avenant d'un montant de 5 360 € HT pour le remplacement des portails initiaux par des portails roulants autoportés à la déchèterie de Cuiseaux

- 3) Décision modificative SPANC Investissement :

Madame la Présidente expose qu'à la préparation du budget, une erreur matérielle sur le montant de l'amortissement a été commise. Il convient de réajuster les comptes correspondants.

Madame la Présidente propose les modifications suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 042 - Compte 6811 - Amortissements :	+ 900 €
Chapitre 023 - Compte 023 - Virement à l'investissement :	- 900 €

Investissement :

Recettes :

Chapitre 021 - Compte 021 - Virement du fonctionnement :	-900 €
Chapitre 040 - Compte 281355 - Amortissement des aménagements de bâtiments :	+ 500 €
Chapitre 040 - Compte 28188 - Amortissement autres matériels :	+ 400 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser la Présidente à modifier les comptes comme, indiqué ci-dessus.

- 4) Décision modificative SIVOM route des Touppes :

Madame la Présidente expose que la communauté de communes de Louhans a décidé de refaire le chemin des Touppes qui donne accès à la déchèterie de Louhans. Suivant la convention du 2 octobre 2000 passée entre la communauté de communes et le SIVOM la participation du SIVOM est fixée à 50% du montant HT total. Soit 17 418,75 euros pour cette opération. Le SIVOM n'ayant pas prévu cette somme au budget, il convient de modifier les comptes comme suit :

Investissement :

Dépenses : Compte 4581 - Dépenses pour compte de tiers :	+ 20 000 €
Dépenses : Compte 2315 - Déchèterie :	- 20 000 €

Par ailleurs, une erreur de saisie en 2009 a été à l'origine d'une mauvaise imputation dans l'actif du véhicule du maître composteur. Afin de remettre les comptes d'actif à jour, il convient de modifier les comptes comme suit :

Investissement :

Recettes : Compte 2188 - Matériel autre:	+ 11 500 €
Dépenses : Compte 2182 - Matériel de transport :	+ 11 500 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser la Présidente à modifier les comptes comme, indiqué ci-dessus.

- 5) Demande de subvention CG71 pour la prévention :

Madame la Présidente expose que le Conseil Général est en mesure de nous aider financièrement pour la mise en place du programme local de prévention signé avec l'ADEME sur une durée de 5 ans.

Au vu de ce qui précède, le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser la présidente à solliciter l'aide financière du Conseil Général de Saône et Loire.

Par ailleurs Mlle Guillemain fait un rappel des objectifs du programme de prévention et répond aux questions des élus sur le bien fondé de celui-ci. Son but est de mettre en œuvres les actions permettant d'aider les usagers à consommer différemment, par exemple, en anticipant la production de déchet au moment de l'achat d'un bien. Nous devons aussi poursuivre les actions pour améliorer le tri et intensifier la pratique du compostage individuel.

Mlle Guillemain fait également appel à candidature auprès des membres du comité syndical pour créer un comité d'élus pour l'aider à réfléchir sur les orientations à prendre dans ce programme. Mmes Petit et Runge se portent volontaires.

- 6) Modification du tableau des effectifs :

Madame la Présidente expose que Monsieur Paris partant à la retraite le 31 août, il convient de transformer son poste d'adjoint technique principal de 1ère classe en poste d'adjoint technique de 2ème classe à compter du 1er septembre 2010.

Effectif du SIVOM du Louhannais	01/01/2010	01/09/2010	Dont SPANC
Attaché	1	1	
Technicien supérieur	2 Dont 1 à 80%	2 Dont 1 à 80%	1 (80%)
Adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet et partiel	2(90% et 80%)	2(90% et 80%)	
Adjoint administratif de 2ème classe	1 (90%)	1 (90%)	1
Adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet	1 (80%)	1 (80%)	
Agent de maîtrise	1	1	1
Agent de maîtrise principal	1	1	
Adjoint technique de 2ème classe	7	8 (dont 1 vacant)	
Adjoint technique de 1ère classe	1 (dont 1 vacant)	1 (vacant)	
Adjoint technique principal de 2ème classe	9	9	
Adjoint technique principal de 1ère classe	9	8	
Equivalent temps plein	34,2		3
Maître composteur	1	1	
CAE	1	1	
Postes ouverts	35	35	
postes occupés	34	33	
personnes travaillant au SIVOM	36	35	

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser la Présidente à modifier le tableau comme ci-dessus.

- 7) Rapport annuel d'activité 2009 du SIVOM :

Madame la Présidente donne connaissance du rapport annuel d'activité 2009 du SIVOM qui est approuvé à l'unanimité par le comité syndical.

M. Vadot indique que pour les années à venir, les tableaux de comparaison pluriannuels porteront sur un plus grand nombre d'années.

- 8) Rapport annuel d'activité 2009 du SMET Nord est 71 :

Madame la Présidente donne connaissance du rapport annuel d'activité 2009 du SMET Nord est 71, qui ne donne pas lieu à de commentaire particulier.

- 9) Extension électrique Cuiseaux :

Madame la Présidente expose que pour obtenir le permis de construire relatif à l'extension de la déchèterie, il a fallu s'engager à réaliser une extension du réseau électrique pour un montant de 6 360 €. La somme nécessaire est inscrite sur la ligne budgétaire de l'extension de la déchèterie.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser la Présidente à faire réaliser cette extension et à signer tous les actes s'y rapportant.

- 10) Nouvelles conventions SPANC avec 4 communes :

Madame la présidente expose que lors de la mise en route du chantier de numérisation du cadastre des communes du SIVOM certaines communes n'avaient pas conventionnée au motif qu'elle faisaient réaliser cette numérisation par elle-même.

Or, il s'avère que la numérisation obtenue par quatre de ces communes n'est pas compatible avec les systèmes de mise à jour de la DGI (Direction Général des Impôts). Par conséquent, elles souhaitent rejoindre le SIVOM pour obtenir une numérisation adéquate.

Il faudra donc signer avec ces communes deux conventions identiques à celle signées fin 2009 par les autres communes.

Le marché de numérisation étant déjà lancé, il faudra réaliser un avenant pour rajouter ces quatre communes dans ce marché.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser la Présidente à signer les conventions comme annexées et à engager et finaliser les démarches pour la signature d'un avenant au premier marché.

- 11) Admissions en non valeur :

Suite aux relances réalisées par le trésor public concernant certaines factures impayées de 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 il s'avère qu'un certain nombre d'entre elles ne sont pas recouvrables. Aussi est il nécessaire d'admettre ces créances en non valeur afin d'apurer les comptes du SIRED, les sommes correspondantes étant prévues au budget.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Présidente à accepter la mise en non valeur des créances présentées dans le tableau rédigé par le trésorier de Louhans, pour un montant de 18 156,75 euros TTC.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser la Présidente à accepter la mise en non valeur des créances présentées.

M. Prin, trésorier de Louhans fait un récapitulatif des poursuites possibles et réalisables avant l'admission en non valeur.

- 12) Redevance due par les associations :

La redevance a été créée pour être acquittée par tous les producteurs de déchets utilisant le service du SIVOM. Au moment de sa création, il n'a pas été fait de mention particulière concernant les associations, celles-ci étant facturées si elles sont des producteurs de déchets. Face à un certain nombre de réclamations, il paraît opportun de clarifier la situation des associations.

Le comité syndical soulève un certain nombre de questions sur lesquelles le bureau devra se pencher avant de proposer une règle définitive pour la prochaine assemblée.

- 13) Questions diverses :

Mme la Présidente fait le point sur l'action menée conjointement avec les services de l'OPAC Cité saint Claude à Louhans. La campagne d'information en porte à porte semble avoir porté ses fruits. Les futurs aménagements prévus par L'OPAC devraient permettre de normaliser définitivement la collecte des ordures ménagère dans ce quartier de la ville.

La séance est levée à 21 H 05.

La Présidente du SIVOM.

Chantal Geoffroy.

